

Annexe 1

CONVENTION D'ÉQUIPES

Saison 2025-2026

Préciser ici le type de demande :

Nouvelle convention

Renouvellement de la convention 2024-2025

NOM DE LA CONVENTION (*) :

Équipe Masculine☐ Féminine☐

Envisagez-vous une montée en région en cours d'année : oui ☐ non ☐

Bilan

S'il s'agit d'un renouvellement en vue de la saison N, celui-ci est **conditionné par l'envoi simultané du bilan chiffré** de la convention de la saison N-1 pour la catégorie concernée, faisant apparaître :

Le nombre d'équipes au 15 avril, dans la catégorie de la convention :

	Saison N-2				Saison N-1			
Clubs signataires	A	B	C	D	A	B	C	D
Nb d'équipes								

Le nombre de licencié(e)s au 15 avril, dans la catégorie de la convention :

	Saison N-2				Saison N-1			
Clubs signataires	A	B	C	D	A	B	C	D
Nb de licencié(e)s								

Le niveau de jeu et le classement de l'équipe en convention, au 15 avril :

	Saison N-2	Saison N-1
Niveau de jeu		
Classement		

Observations complémentaires éventuelles :

Résultats attendus :

Précisez objectifs pour la saison N à venir (2025-2026) : (objectif année en cours)

Précisez l'objectif à moyen terme : (objectif à 3 saisons)



Résultats obtenus (saison N-1 et N-2) :

Attention : une fausse déclaration dans ce bilan entraînera la nullité de la demande

Annexe 2 : Demande 2025-2026

Par déclinaison de l'article 25 des Règlements Généraux de la F.F.H.B au niveau régional, territorial ou départemental, et correspondant à une logique de projet inscrite dans la politique territoriale, une Convention départementale, territoriale ou régionale est sollicitée entre les clubs suivants :

Le club porteur (A) :

N° affiliation	Nom du club

représenté par son président/sa présidente:

Le club associé (B) :

N° affiliation	Nom du club

représenté par son président/sa présidente:

Le club associé (C) :

N° affiliation	Nom du club

représenté par son président/sa présidente:

Le club associé (D) :

N° affiliation	Nom du club

représenté par son président/sa présidente:

sous le contrôle de l’instance Départementale ou Régionale de Handball, représentée par le Président de la Commission Territoriale des Statuts et Règlements.

Nom de la Convention (NiveauSexeInstanceC-club porteur*complément) :

-

La présente convention est signée pour la **saison en cours**

Catégorie	Genre	Championnat
	Choisissez un élément	Choisissez un élément

Contrainte sportive sur la saison en cours

Aucun joueur ne pouvant être “laissé pour compte”, toute convention doit être doublée d’une ou plusieurs équipes de même catégorie², constituée(s) “hors convention” par les clubs signataires (éventuellement par “entente” si l’effectif restant est insuffisant).

Championnat(s) disputé(s) par l’équipe/les équipes couvrant cette obligation :

- Club A :
- Club B :
- Club C :
- Club D :

Contrainte sportive sur 2 saisons

Sous peine de nullité, la création d’une convention ne peut entraîner une réduction du nombre total d’équipes engagées dans la même catégorie de jeu pour l’ensemble des clubs signataires¹.

Liste des équipes de même catégorie au sein des clubs concernés au cours des saisons N-1 et N :

	Saison N-1				Saison N			
Clubs signataires	A	B	C	D	A	B	C	D
Nombre d’équipes ²								

¹ Les conventions et ententes sont considérées au compte du club porteur

² Une équipe engagée au niveau régional ou départemental dans une catégorie jeune contigüe (1 an d’écart), peut être considérée dans la même catégorie que celle de la convention.

Contrainte technique

L’encadrement technique sera assuré par

Madame/Monsieur :

(qualification technique :)

CMCD

Sauf décision conjointe contresignée par les Président(e)s avant la 1^{ère} date du championnat, c’est le club « porteur » qui assume la CMCD et qui hérite du niveau de jeu.

Liste des joueurs et officiels

Les joueurs et officiels concernés doivent être inscrits et validés directement par les clubs, à la page « conventions » de GestHand, au plus tard la veille d’un match les concernant. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité sportive s’il s’agit d’un joueur ou une pénalité financière s’il s’agit d’un officiel.

La liste doit compter initialement au moins 5 joueurs du club porteur. Elle peut être complétée en cours de saison dans la limite de 25 joueurs et 20 dirigeants (toutes personnes susceptibles de figurer sur une feuille de match).

Les joueurs inscrits sur la liste peuvent également jouer dans une autre catégorie avec leur club d’appartenance, sur des dates différentes, dans le respect des règles de « brûlage » en vigueur, notamment celle du « Brûlage N » et/ou celle du « Brûlage ponctuel ».

Pièce à fournir : *format PDF ou JPEG - 1 page maximum (si plusieurs pages, à envoyer par mail)*

Club A :

Club B :

Club C :

Club D :

Approbations

CLUB DE (Porteur de la convention) Fait à _____ le : _____ <u>La Présidente</u> ou <u>le Président</u> : _____ Signature : _____	CLUB DE Fait à _____ le : _____ <u>La Présidente</u> ou <u>le Président</u> : _____ Signature : _____
CLUB DE Fait à _____ le : _____ <u>La Présidente</u> ou <u>le Président</u> : _____ Signature : _____	CLUB DE Fait à _____ le : _____ <u>La Présidente</u> ou <u>le Président</u> : _____ Signature : _____

Avis de la COC de ... : _____

Le :

Signature :

Avis de l'ETD/ETR : _____

Le :

Signature :

Décision du Comité Départemental de Choisissez :
Avis motivé du conseil d'Administration ou à défaut le bureau directeur :

Nom, prénom et numéro de licence du référent désigné par le comité (Conventions fonctionnant sous le contrôle du comité), <u>responsable de l'évaluation</u>	
---	--

Fait à _____, le _____, par _____
Signature Remarque(s):

**Décision et commentaire(s) de la Sous-commission *Conventions*
du Pôle juridique des Pays de la Loire :**

Avis motivé du conseil d'Administration ou à défaut le bureau directeur :

Nom, prénom et numéro de licence du référent désigné par la ligue (Conventions fonctionnant sous le contrôle de la ligue), <u>responsable de l'évaluation</u>	
--	--

Fait à _____, le _____, par _____
Signature Remarque(s):